



Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2004

Cinquante-huitième session

Point 119 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/571)]

58/278. Rapport du Corps commun d'inspection sur les services communs et les services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur les services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne¹, ainsi que les observations du Secrétaire général, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination² et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant³,

1. *Félicite* le Corps commun d'inspection d'avoir présenté en temps opportun un rapport approfondi¹;

2. *Décide* de reprendre à sa cinquante-neuvième session, lorsque le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aura publié son rapport sur la question, l'examen du rapport du Corps commun d'inspection et des observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'y rapportant².

*79^e séance plénière
23 décembre 2003*

¹ Voir A/58/258.

² Voir A/58/258/Add.1.

³ A/58/389, par. 8 et 9.